



## COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### Le conseil municipal du 14 avril 2020

**COATICOOK, le 13 avril 2020** – Le confinement recommandé à toute la population du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19 entraîne toutes sortes de nouvelles mesures. Les assemblées du conseil municipal ne font pas à part. En effet, l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permet aux municipalités de tenir les séances à huis clos. Il autorise les élus à y prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication (téléphone, visioconférence, Facetime, etc.).

Par souci de protection pour les élus et les employés, mais également pour la population, la séance du conseil municipal du 14 avril à 19h30 se tiendra à huis clos. Par ailleurs, lors de cette même rencontre, les élus siégeront à distance, par vidéoconférence. La séance du conseil sera diffusée en direct sur MaTV et elle sera disponible sur le site internet de la Ville au cours de la journée du 15 avril.

Toutefois, les élus tiennent à faire participer les citoyens qui auraient des questions. Si vous avez des questions, nous vous invitons à envoyer un message par courriel à l'adresse : [g.dupras@coaticook.ca](mailto:g.dupras@coaticook.ca) le 14 avril entre 17 h et 18 h 45. Veuillez svp indiquer votre prénom, votre nom, votre adresse ainsi que votre question. Vos questions seront prises en considération lors de la période prévue à cet effet au cours de l'assemblée du conseil.

— 30 —

Source : Shirley Lavertu, Responsable des communications  
819 849-2721, poste 256